	COMPTE-RENDU	Référence	CM05072018
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	1
Conseil Municipal du jeudi 05 juillet 2018			

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal **du jeudi 05 juillet 2018**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 29 juin 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël GUIN, Maire, à l'Hôtel de Ville, le jeudi 05 juillet 2018 à 19 h 30.

Étaient présents : M. LE MAIRE, M. BORIE, M. STEUDTNER, Mme DURIEU, Mme TONEGUZZO-CASTAN, M. DOUCENDE, M. DALL'ORSO, M. ROUX, M. VERDET, M. ROUVEIROL, M. ROSSI, M. DEFONTENAY, Mme GOTTRA, Mme PELLEGRIN, Mme ORTIGOSA, Mme THOMAS, Mme RIEU, Mme DAVID, M. PONS Thomas, M. POIRET, M. BIGOU, M. FALLAMI, M. COTTAREL, Mme TALET (arrivée à 19 h 55), Mme FALLET-MICHEL, M. KARKRI (arrivé à 19 h 58), Mme VERA. **Ont donné procuration** : Mme DUMONT, Mme PETIT, M. GARCIA, Mme LABAREILLE, M. PONS Christophe, **Absents excusés** : Mme BENARFA.

Conseillers en exercice : 33 Conseillers présents à l'ouverture de la Séance : 25 Procurations : 5 Quorum : 17

La séance est ouverte à 19 h 40 par M. Joël GUIN, Maire,

Il rappelle aux conseillers municipaux le dépôt des accusés de réception et l'émargement de la fiche de présence.

Il propose pour Secrétaire de Séance Mme Martine DURIEU, élue à l'Unanimité


Il donne lecture des procurations.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mai 2018 est approuvé à l'Unanimité après une observation émise par le groupe Vedène Bleu Marine concernant la transcription exacte des propos tenus et termes utilisés lors des réunions de commissions municipales et des séances de Conseil Municipal.

Information

M. le Maire donne lecture du calendrier prévisionnel du prochain Conseil Municipal qui se déroulera le jeudi 04 octobre 2018.

Il passe ensuite à l'ordre du jour et propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur une motion relative à la fermeture annoncée de la Trésorerie de Sorgues.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM05072018
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	2
Conseil Municipal du jeudi 05 juillet 2018			

Motion d'Opposition à la Fermeture de la Trésorerie de Sorgues

M. le Maire informe l'assemblée que, suite à l'annonce du projet de fermeture de la Trésorerie de Sorgues, dans le cadre d'une démarche de rationalisation des services de l'Etat, et comme annoncé lors du conseil municipal du 24 mai dernier, il a rencontré le 29 mai le Directeur Départemental des Finances Publiques en charge de la concertation avec les autorités locales.

Il indique qu'au cours de cet entretien qui s'est déroulé en Mairie, le Directeur Départemental lui a bien confirmé le projet de fermeture de la Trésorerie de Sorgues, dès janvier 2019, dont les missions seraient transférées à la Trésorerie de Monteux pour le secteur public local et au Centre des Impôts d'Avignon pour les particuliers (taxes foncières, taxe d'habitation, impôt sur le revenu).

Il précise que cette décision, outre le fait qu'elle a été prise sans réelle concertation préalable avec les élus locaux, concerne les communes de Bédarrides, Courthézon, Sorgues et Vedène soit près de 41 000 habitants.

Considérant que cette décision intervient en même que temps que des réformes qui vont indubitablement impacter les contribuables ainsi que les collectivités locales (prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, suppression de la taxe d'habitation),

Considérant que cette décision éloigne les usagers du service public et qu'elle affaiblira nécessairement les plus fragiles, notamment au regard des difficultés de nombreux contribuables qui peinent à se déplacer sur le territoire en raison des frontières administratives qui contraignent les transports collectifs de voyageurs,

Considérant qu'en matière fiscale les rendez-vous physiques garantissent la compréhension et la résolution des difficultés ou des litiges que n'assurent pas les correspondances électroniques,


Considérant que la dématérialisation de la chaîne comptable ne saurait justifier l'éloignement entre les ordonnateurs locaux et leur comptable public, eu égard notamment à l'existence des régies de recettes qui exigent des transports et des dépôts réguliers de fonds publics,

Considérant que cette décision aura des conséquences négatives sur les effectifs affectés au recouvrement de l'impôt, ainsi que pour les conditions d'emploi des agents concernés par cette réorganisation,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

S'OPPOSE à la fermeture de la Trésorerie de Sorgues,

	COMPTE-RENDU	Référence	CM05072018
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	3
Conseil Municipal du jeudi 05 juillet 2018			

DEMANDE au représentant de l'Etat dans le Département que ce service public de proximité soit conservé en l'état et principalement le lieu d'accueil du public, le maintien du personnel affecté au service et les horaires d'ouverture au public.

Proposition adoptée à l'Unanimité

M. le Maire donne la parole à M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, pour l'examen des questions inscrites dans la rubrique finances.

En préalable à l'étude de la rubrique précitée, M. STEUDTNER annonce à l'Assemblée que la délibération relative au remboursement du sinistre 2018-012 est retirée de l'ordre de jour, la procédure d'expertise se trouvant toujours en cours.

A – Finances/Économie/Commerce/Artisanat

Finances

A1- Décision Modificative n° 1 – Budget Principal 2018

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1 au Budget Principal de la Commune qui s'équilibre en section de Fonctionnement à la somme de 59 390 € et en section d'Investissement à la somme de 229 399 €.

Proposition adoptée par 24 Pour, 3 Contre et 3 Abstentions

Arrivée de Mme TALET à 19 h 55.

A2 – Subvention complémentaire – Association « Les Amis du Cercle du Progrès »

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 480 € à l'association « Les Amis du Cercle du Progrès » pour soutenir l'organisation des concours de belote organisés lors de la Fête Votive et des Vendredis d'Août.


Proposition adoptée par 26 Pour et 5 Abstentions

A3 – Participation aux charges scolaires de fonctionnement des écoles publiques d'Entraigues sur la Sorgue – (Année Scolaire 2017/2018)

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le montant de la contribution de la Commune aux charges de fonctionnement des écoles publiques d'Entraigues sur la Sorgue d'un montant de 1 600 € pour la scolarisation de deux enfants vedénais en classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) durant l'année scolaire 2017/2018.

Proposition adoptée à l'Unanimité

Arrivée de M. KARKRI à 19 h 58.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM05072018
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	4
Conseil Municipal du jeudi 05 juillet 2018			

A4 – Admission de créances en non-valeur

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur une somme de 43,53 € correspondant à des créances qui n'ont pu être recouvrées auprès des redevables au titre des exercices 2013 et 2017 relatifs à des impayés de restauration scolaire et un reliquat de TLPE.

Proposition adoptée par 29 Pour et 3 Contre

A5 – Dispositif « 20 000 arbres en Vaucluse » - Acceptation et intégration dans l'actif de la subvention en nature

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal accepte la subvention en nature attribuée par le Conseil Départemental au titre du dispositif « Planter 20 000 Arbres en Vaucluse » correspondant à des végétaux prêts à planter d'une valeur de 9 000 € destinés à l'aménagement du Parc Bardi.

Proposition adoptée à l'Unanimité

A6 - Remboursement de sinistre n° 2018-012

M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, rappelle que ce point est retiré de l'ordre du jour.

A7 - Remboursement de sinistre n° 2018-013

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le règlement à l'amiable du sinistre n° 2018-013 relatif à la prise en charge d'un bris de glace survenu sur le véhicule d'un administré lors d'une opération de débroussaillage pour un montant de 65,26 €.


Proposition adoptée à l'Unanimité

A8 - Construction du 3^{ème} Groupe Scolaire – Modification du Plan de Financement

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal sollicite auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 341 040 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 pour la réalisation de la première tranche fonctionnelle des travaux de construction du nouveau groupe scolaire de la Commune, modifie le plan de financement prévisionnel initialement approuvé sur 2 années en date du 1^{er} mars 2018 et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Proposition adoptée 22 Pour, 3 Contre et 7 Abstentions

M. le Maire reprend la parole pour l'examen des points inscrits en Urbanisme, Affaires Foncières et Travaux.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM05072018
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	5
Conseil Municipal du jeudi 05 juillet 2018			

B - Urbanisme/Affaires Foncières/Travaux

B1 Urbanisme

B1-1 – Autorisation donnée à M. le Maire en vue de la signature et du dépôt d'une déclaration préalable pour la modification de la façade du bureau de Poste

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal l'autorise à signer et déposer une déclaration préalable pour la modification de la façade du bureau de Poste de Vedène Place du Petit Pont afin de remplacer la porte battante par une porte automatique ainsi que des menuiseries en aluminium de la véranda.

Proposition adoptée à l'Unanimité

B1-2 – Autorisation donnée à M. le Maire en vue de la signature et du dépôt d'une déclaration préalable pour la modification de la façade de la résidence des Petits Ponts

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal l'autorise à signer et déposer une déclaration préalable, dans le cadre de son Agenda D'Accessibilité Programmée, pour la modification de la façade de la Résidence des Petits Ponts afin de remplacer les volets existants obsolètes et défectueux ainsi que la porte d'entrée.

Proposition adoptée à l'Unanimité

B2 Affaires Foncières

B2-1 – Cession de la Parcelle BI 422 Chemin du Bac de Bompas - Modification

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve, une erreur matérielle concernant la superficie indiquée sur la délibération DEL2018_0507_12 du 12 avril 2018 ayant nécessité cette nouvelle approbation, la vente de la parcelle cadastrée section BI n° 422 d'une superficie de 3 116 m² au prix de 75 €/m², soit 233 700 € et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette vente.


Proposition adoptée par 29 Pour et 3 Abstentions

B2-2 – Vente d'une parcelle Allée Paul de Mortillet

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la cession d'un délaissé de voirie issu du domaine public communal et déclassé par délibération du 12 avril dernier d'une superficie de 26 m² situé Allée Paul de Mortillet, Lotissement le Verger Saint Charles, au prix de 1 € et autorise le Maire à signer les pièces relatives à cette vente.

Proposition adoptée à l'Unanimité

M. le Maire passe ensuite à l'examen des points inscrits en section Ressources Humaines et Administration Générale.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM05072018
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	6
Conseil Municipal du jeudi 05 juillet 2018			

C – Ressources Humaines

C1 - Modification du tableau des Effectifs Théoriques du Personnel Communal - Création de postes d'Adjoints d'Animation contractuels – Année scolaire 2018/2019

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal décide, dans le cadre du retour de la semaine scolaire de 4 jours souhaité par les familles pour la rentrée 2018/2019, de modifier le tableau des effectifs théoriques du personnel communal par la création de poste d'adjoints d'animation contractuels, soit 6 postes à temps complet, 1 poste à temps non complet de 27 h, 2 postes à temps non complet de 25 h, 3 postes à temps non complet de 24 h, 1 poste à temps non complet de 22 h, 1 poste à temps non complet de 20 h, nécessaires au fonctionnement des accueils périscolaires du soir et de l'accueil de loisir sans hébergement du mercredi.

Proposition adoptée par 24 Pour et 8 Abstentions

D – Administration Générale

D1 - Avenant à la Charte Graphique – Support numérique

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur en lieu et place de Mme PETIT, Adjointe déléguée à la Communication, au Protocole et à la Citoyenneté, absente excusée, le Conseil Municipal approuve l'avenant à la charte graphique de la Commune approuvé par délibération n° 2013_0404_23 du 4 avril 2013 afin de modifier le logo de la ville utilisé dans ses échanges et publications numériques, autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

Proposition adoptée par 24 Pour et 8 abstentions


D2 - Procédure de Mesures de Transaction - Protocole

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, et dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le Conseil Municipal approuve les termes du protocole de mise en œuvre d'une procédure de mesures de transaction, alternative aux poursuites pénales, à l'encontre des auteurs d'infractions passibles de contraventions, autorise le Maire à signer le document à intervenir et toute pièce s'y rapportant, à procéder à la mise en œuvre des mesures de transaction à l'encontre de l'auteur d'une infraction et à procéder à l'encaissement des indemnités financières relatives aux dommages subis par la Commune.

Proposition adoptée par 27 Pour et 5 Abstentions

Rendu Compte de Décisions

M. le Maire rend compte, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions n° 2018-058, 2018-059, 2018-060, 2018-061, 2018-062, 2018-063, 2018-064, 2018-068, 2018-074, 2018-075, 2018-076, 2018-077, 2018-079, 2018-080, 2018-081, 2018-082, 2018-083, 2018-084, 2018-085, 2018-086, 2018-087, 2018-088, 2018-089, 2018-090, 2018-091, 2018-092, 2018-093, 2018-094, 2018-095, 2018-096, 2018-097, 2018-098, 2018-099, 2018-100, 2018-101, 2018-103, 2018-104, 2018-105.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM05072018
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	7
Conseil Municipal du jeudi 05 juillet 2018			

E - Questions Diverses

A des questions orales et écrites émanant du Groupe Vedène Autrement auxquelles il est répondu soit oralement, soit ultérieurement par écrit,

Concernant la rupture de canalisation des eaux usées Rue de la Groseillère

Le Maire répond que les problèmes d'assainissement relèvent de la compétence du Grand Avignon mais que les services municipaux suivent de très près l'évolution du problème.

Concernant l'aménagement du Parc Bardi, notamment l'implantation du Théâtre de Verdure à proximité du Canal de Vaucluse, le classement du site en Etablissement Recevant du Public, l'article du Code de l'Urbanisme et de l'Environnement qui régit la construction de la terrasse et des gradins, l'installation d'une tyrolienne et son utilisation, le souhait d'obtenir un rendez-vous afin d'évoquer cet équipement et les interrogations précitées,

Le Maire précise :

- que le choix d'implantation du Théâtre de Verdure par la municipalité à proximité du Canal de Vaucluse est motivé par la mise en valeur du canal et qu'il a été travaillé avec le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues,
- que de nombreux sites en France sont situés près d'un point d'eau sans mesure particulière de sécurité,
- que le parc sera fermé chaque soir et que les contrevenants à cette mesure seront verbalisés, la Police Municipale travaillant jusqu'à 2 heures du matin,
- qu'il est tout à fait favorable à une rencontre en Mairie et qu'une date de rendez-vous va être proposée.

Le Maire informe l'assemblée que le chantier de construction du Groupe Scolaire vient de débiter.


Concernant les invitations à l'inauguration du nouveau Château d'Eau, à la réception des travaux réalisés à la Piscine Municipale, à la première messe du Diacre du Diocèse,

Le Maire indique

- que la première invitation a été lancée par le Syndicat Rhône Ventoux, Maître d'Ouvrage et non pas par la Commune,
- qu'il est très étonné que tous les élus n'aient pas reçu l'invitation à la réception des travaux de la Piscine et qu'il se renseignera,
- que la troisième invitation était de l'initiative de l'association paroissiale et non pas de la Commune.

Concernant la programmation d'une réunion d'élus sur l'implantation des compteurs Linky sur le territoire communal,

Le Maire annonce que cette réunion est prévue pour la fin du mois de septembre.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM05072018
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	8
Conseil Municipal du jeudi 05 juillet 2018			

Concernant le nouvel horaire de déroulement des séances de Conseil Municipal et son éventuelle modification,

Le Maire rappelle que cette problématique sera étudiée à l'automne.

M. FALLAMI, membre du Groupe Vedène Bleu Marine, salue l'intervention personnelle du Maire sur une échauffourée survenue lors d'une manifestation.

A des questions orales et écrites émanant du Groupe Vedène Bleu Marine,

Concernant l'article du Vedène Magazine sur la baisse des cambriolages sur le territoire et la comparaison qui y est faite avec la Commune du Pontet,

Le Maire précise

- qu'il se situe plus dans une démarche de prévention,
- que sa Police Municipale est en charge de missions précises et qu'il n'est et ne sera pas prolix sur ses actions et résultats, ce sujet sensible nécessitant de la discrétion,
- que les policiers municipaux sont armés et que le choix de telle ou telle arme est secondaire.

Concernant la collecte des déchets ménagers du Grand Avignon et son externalisation,

- Le Maire indique qu'il est favorable à une Délégation de Service Public.

Concernant le transport en commun sur la Commune et son amélioration,

Le Maire signale que l'ensemble des dessertes seront réexaminées après la mise en service du TRAMWAY et des lignes de bus à haut niveau de service.

Le Groupe Vedène Bleu Marine fait part de son souhait de dénommer le Parc Bardi du nom d'Arnaud BELTRAME en signe d'hommage.


Concernant l'installation de la fibre optique sur la Commune et l'information aux administrés de son avancement,

Le Maire

- répond que le groupe ORANGE en est le maître d'ouvrage et que la Mairie fait le lien en ce qui concerne le questionnement des habitants,
- que seul le maître d'ouvrage connaît l'avancement des travaux.

Concernant la prise en charge des travaux réalisés sur le trottoir jouxtant le laboratoire d'analyses médicales,

Le Maire précise que la Commune a pris en charge les travaux relatifs à la remise en état du trottoir, domaine public communal.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM05072018
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	9
Conseil Municipal du jeudi 05 juillet 2018			

Concernant le subventionnement du Centre Equestre Départemental La Gourmette et les retours attendus par les vedénaïses,

Le Maire lui précise

- que cette structure est départementale et qu'elle est subventionnée à ce titre par les institutions mais très peu par la Commune,
- qu'elle propose des prestations aux élèves des écoles de la Commune à des tarifs préférentiels justifiant la subvention exceptionnelle attribuée.

Concernant l'existence d'un Plan Pluriannuel d'Entretien du Patrimoine vedénaïse,

Le Maire répond

- qu'il n'existe pas de tel plan dans la Commune mais que des travaux d'entretien sont réalisés régulièrement selon le besoin,
- que les subventions ou mécénats sont et seront toujours les bienvenus.

Concernant la pose d'un panneau au niveau de la résidence Mistral Habitat dans la rue Frédéric Mistral signalant l'existence d'une impasse et d'un miroir à sa sortie sur la rue,

Le Maire rappelle

- qu'il s'agit d'une impasse privée, que les services municipaux peuvent l'implanter mais que la Commune ne prendra pas en charge la fourniture du matériel,
- que la pose d'un miroir ne lui semble pas nécessaire compte tenu de la limitation de vitesse sur cette rue qui est de 20 km/heure.

Concernant l'usage intensif des places de stationnement de la Place des Petits Ponts à la journée par les usagers des transports en commun et l'indisponibilité d'une moitié de la place les samedis précédant les vides greniers, ce qui est préjudiciable aux commerçants du centre-ville,

M. DALL'ORSO précise que dorénavant, cette partie de la place n'est fermée qu'à compter du samedi 12 heures.

Le Maire clôture la séance à 21 heures 30 en souhaitant de bonnes vacances à chacun.

Fait à Vedène, le 10 juillet 2018

Le Maire

Joël GUIN

Affiché le